

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'HERBEVILLE

Séance du 17 mars 2016 à 20 heures 30

Date de la Convocation : 9 mars 2016 Date d'affichage : 10 mars 2016	L'an deux mille seize le dix-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent THIRIAU, Maire <u>Présents</u> : Mesdames Ghislaine LEMASSON, Jeanne GARNIER, Messieurs François DELALANDE, Vincent GAY, Jean-Louis FARIA, Laurent THIRIAU. <u>Procurations</u> : Monsieur Claude PLESSIS pouvoir à Monsieur Vincent GAY, Madame Lydie VILLIERS pouvoir à Madame Ghislaine LEMASSON, Monsieur Patrice RODA pouvoir à Monsieur Jean-Louis FARIA, Monsieur Victor CAMPOS pouvoir à Monsieur Laurent THIRIAU.
Exercice : 10 Présents : 6 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : Votes Pour : 10 Votes Contre : 0 Abstention :	

Un scrutin a eu lieu : Madame Jeanne GARNIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

N° 11/2016 - Révision du Plan local d'urbanisme : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.123-9,

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du 26 juin 2014, et que le bureau d'études Cap Terre et AVE Architecture ont été choisis pour conduire les travaux.

Les travaux ont démarré en mai 2015, ils comportent à ce jour deux phases qui ont fait l'objet d'une concertation avec les partenaires institutionnels et les habitants de la commune :

- Le diagnostic communal qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du PLU.
- Le projet de Développement et Aménagement Durable (PADD) qui, s'appuyant sur les enseignements tirés du diagnostic, constitue le projet politique de développement de la Commune. Il détermine les objectifs d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans, à venir, en matière d'urbanisme mais aussi en matière d'identité et de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services.

1 - Les enseignements du diagnostic communal :

- **Le territoire communal :**
 - ✓ 265 habitants sur un territoire de 640 hectares dont 7,54% d'espaces construits ou artificialisés et 92,46% d'espaces agricoles forestiers et naturels,
- **Les équipements :**
 - ✓ Equipements suffisants pour 265 habitants.
- **L'environnement et cadre de vie :**
 - ✓ Un paysage marqué par des coteaux boisés au Nord de la commune, par la plaine de Versailles au centre de la commune et par quelques vallées au Sud de la commune comme la Vallée de Riche et la Vallée Renaud.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'HERBEVILLE

Séance du 17 mars 2016 à 20 heures 30

- ✓ Une trame verte et bleue ainsi qu'une continuité écologique majeure à l'échelle régionale, à préserver.
- ✓ La commune présente des espaces agricoles assez diversifiés même si les cultures céréalières sont prépondérantes.
- **Les habitants :**
 - ✓ Une population ne cessant de croître de la seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui (augmentation la plus considérable de 1946 à 1990 où Herbeville passe de 142 à 325 hab).
 - ✓ La tendance actuelle est à la stabilité ; cette tendance s'explique par l'évolution des familles due entre autre au départ des enfants, réduisant ainsi la population par foyer.
- **Les logements :**
 - ✓ Son augmentation sur le long terme apparaît régulière avec une forte proportion de résidences principales.
- **Les activités économiques :**
 - ✓ Les actifs d'Herbeville représentent la grande majorité de la population communale. La commune compte 24 établissements actifs, il s'agit essentiellement de très petites entreprises (19 d'entre elles ne comptent aucun salarié).

2 – Les orientations du PADD :

- 1) *Maîtriser l'évolution de la population en tenant compte de la capacité d'accueil des équipements collectifs et en préservant l'identité rurale de la commune :*
 - a) Poursuivre la croissance démographique de la commune à un rythme modéré et maîtrisé,
 - b) Diversifier l'offre de logement,
 - c) Préserver le bon fonctionnement de l'école élémentaire de la commune.
- 2) *Assurer la préservation de la diversité du patrimoine paysager et naturel de la commune :*
 - a) Reconnaître le caractère paysager de la plaine de Versailles et des coteaux boisés présents sur Herbeville et veiller au maintien de l'équilibre paysager entre les différentes entités paysagères,
 - b) Identifier et valoriser les cônes de vues qu'offre le dénivelé naturel d'Herbeville sur la plaine de Versailles,
 - c) Maintenir l'aspect végétalisé des entrées du village et de la commune.

Monsieur le Maire précise le rapport de présentation du diagnostic communal et les grandes orientations du PADD ont été présentées en réunion publique aux habitants le 2 décembre 2015 et aux personnes publiques associées le 13 janvier 2016 et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'observations négatives, ni d'opposition sur les options retenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'est tenu au cours de la séance du présent conseil municipal.

PREND ACTE des orientations spécifiques déclinées dans le PADD et qui ont été abordées au cours du débat.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme,
En Mairie : le 18/03/2016
Le Maire
Laurent THIRIAU



- Transmis au représentant de l'Etat : le 24/03/2016
- Affichée en Mairie : le 24/03/2016
- Ampliation au Comptable de la Collectivité